



RÈGLEMENT NUMÉRO 337

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande**

AMENDANT LE RÈGLEMENT # 329 RELATIF À L'INTERDICTION DE L'ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) D'USINE DE DÉSENCRAGE

CONSIDÉRANT la rencontre du 26 avril 2011 entre les gens (agronome, ingénieur) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, agronomes de Biogénie et le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

CONSIDÉRANT les explications claires et précises sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) (boues, cendres, résidus) d'usine de désencrage de bois au Québec et de l'état de la situation, impacts et bonnes pratiques agro-environnementales;

CONSIDÉRANT que l'encadrement et le contrôle de qualité obligatoire permettent de s'assurer que les boues, cendres et résidus sont épandus de façon sécuritaire :

CONSIDÉRANT que dans le cadre réglementaire, le recyclage est fait sous la supervision d'un agronome familier avec ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance ordinaire. De ce conseil tenue le 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué ce qui suit, à savoir;

1- PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2- RÈGLEMENT AMENDÉ

Le règlement #329 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement # 329 et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

3- MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) PROVENANT DES PAPETIÈRES

Les matières résiduelles fertilisantes (MRF) provenant des papetières comme les résidus, boues, cendres d'usine de désencrage de bois pourront être épandus sur les sols agricoles de notre municipalité.

4- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE

Avis de motion	2 mai 2011
Adoption	6 juin 2011
Avis public	7 juin 2011
Entrée en vigueur	7 juin 2011

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Directrice générale
Secrétaire-trésorière